

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 25/11/2022
Réuni le : 08/12/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ITALIE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal rappelle que les familles susceptibles de rencontrer des difficultés financières seront accompagnées (sollicitation des fonds sociaux si nécessaire). M le Principal précise qu'une demande de paiement étalée (selon 3 versements) sera adressée à M l'agent comptable.

En cas de désistement de la famille, une participation financière sera retenue selon le format suivant :

- annulation à plus de huit jours de la date du départ : franchise de 60 % de la participation des familles,
- annulation à moins de huit jours de la date du départ : franchise de 80 % de la participation des familles.

Le principe de gratuité des accompagnateurs est présenté, Le coût des accompagnateurs est porté par le budget de l'établissement.

Le Conseil d'Administration approuve le projet pédagogique de ce séjour et le budget prévisionnel présenté et arrêté à la somme de 29645 euros, accepte les dons nécessaires à la construction de ce budget prévisionnel, vote une participation financière des familles d'un montant de 420 €, approuve les modalités d'annulation des familles après engagement de celles-ci, accepte le principe de gratuité des accompagnateurs, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 37
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 25/11/2022
Réuni le : 08/12/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M le Principal présente le contenu de la convention et la participation financière due par l'établissement dans le cadre de l'organisation de la chorale sud 79.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'Association des Professeurs d'Education Musicale des Deux-Sèvres pour participer aux rencontre inter-chorales et engagé les dépenses s'y réfèrent (participation forfaitaire de 380 euros)..

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de déplacement des élèves licenciés à l'UNSS.

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/11/2022

Réuni le : 08/12/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration AUTORISE LE DEPLACEMENT DES ELEVES DANS LE CADRE DE L'UNSS HORS DES INSTALLATIONS DE SAINT MAIXENT.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Dans le cadre de l'UNSS, M. le Principal demande qu'une autorisation soit donnée aux professeurs d'EPS d'encadrer les déplacements des élèves participants en dehors des installations de la ville des St Maixent l'Ecole.

Cette autorisation est accordée par les membres du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 25/11/2022
Réuni le : 08/12/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal présente le contenu de la convention en partenariat avec la DRAC et la CC du HVS. Cette convention fixe les modalités d'intervention de la compagnie CHx dans le cadre de la résidence artistique avec La classe de 5ème D.
A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer cette convention jointe en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/11/2022

Réuni le : 08/12/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal présente la convention qui porte sur l'organisation de cours de français au sein du collège Denfert Rochereau proposant des cours en unité pédagogique pour une élève allophone ukrainienne (UPE2A) dont l'établissement d'inscription qui est le collège de La-Mothe-Saint-Heray. A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer cette convention jointe en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 41

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/11/2022

Réuni le : 08/12/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal présente le contenu de la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances. Cette convention permet, après accord des parents des élèves concernés, d'encaisser les aides ciblant les voyages scolaires.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer cette convention jointe en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 42
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/11/2022

Réuni le : 08/12/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

- l'avis de la commission permanente du 08/12/2022

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

M le Principal présente la démarche initiée par M le Ministre de l'Education Nationale « Notre École, faisons-l'ensemble ».

Ce dispositif est :

•une démarche volontaire des équipes éducatives associant l'ensemble des partenaires, notamment les collectivités territoriales compétentes,

•un travail commun et local destiné à permettre à chaque école ou établissement d'identifier des solutions qui correspondent à sa situation pour améliorer la réussite de ses élèves,

•une démarche ouverte dans le temps : si elle a vocation à commencer à partir du mois d'octobre 2022, la démarche peut cependant être initiée par les équipes à tout moment.

M le Principal propose l'engagement de l'établissement dans cette démarche en l'adossant à la stabilisation du futur projet d'établissement.

M le Principal propose un premier temps de concertation : le mardi 3 janvier 2023

Parmi les objectifs sur la journée de concertation, la stabilisation du projet d'établissement et une réflexion autour des possibles relatifs à la mobilisation des fonds d'innovation pédagogique.

M le Principal propose les mesures suivantes :

•Suspension des cours le mardi 3 janvier 2023

•Accueil des élèves assuré (sans restauration)

•Une remise d'ordre sera effectuée pour tous les élèves demi-pensionnaires

•Une note d'information sera adressée à l'ensemble des familles

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à suspendre les cours du mardi 3 janvier 2022, à effectuer une remise d'ordre au élèves demi-pensionnaires et à maintenir l'accueil des élèves désireux de venir au collège.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/11/2022

Réuni le : 08/12/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2023

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/11/2022

Réuni le : 08/12/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Dans le cadre du projet MATAPESTE en partenariat avec la CC du HVS, M. le Principal présente le contenu de cette convention. A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer cette convention jointe en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan financier classe transplantée Mars 2022

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 25/11/2022
Réuni le : 08/12/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration 07/02/2022

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mme la Gestionnaire présente le bilan financier de la classe transplantée. Le séjour a été organisé en mars 2021 à destination d'une classe de 6ème. A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration approuve ce bilan financier de ce séjour joint en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Taux de participation au fonctionnement du SRH

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 25/11/2022
Réuni le : 08/12/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote le taux de participation aux dépenses de fonctionnement

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mme la gestionnaire présente un tableau comparatif des 7 dernières années ainsi que 3 simulations : taux de participation au fonctionnement du SRH pour 16.5% ,17% ou 17,50%.
Mme la Gestionnaire présente le tableau joint en annexe avec une préférence pour la part de fonctionnement à 17% pour une garder une meilleure qualité des produits dans l'assiette.
A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration vote un taux de fonctionnement à hauteur de 17%.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Clés de répartition des crédits de viabilisation

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 25/11/2022
Réuni le : 08/12/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la proposition de répartition des crédits de viabilisation

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mme la Gestionnaire présente une proposition de clé de répartition entre le SG et le SRH pour viabilisation. A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration approuve les clés de répartition des crédits de viabilisation présentées selon l'annexe jointe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0